

Commune de



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@wanadoo.fr

E X T R A I T

Envoyé en préfecture le 29/03/2016

Reçu en préfecture le 29/03/2016

Affiché le

SLOV

ID : 038-213802374-20160325-201612-DE

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2016/12

L'an deux mil seize, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 15 mars 2016

PRESENTS : MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, COING Jean-Pierre, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

ABSENTS: GIRAUD Roger (pouvoir à MICHEL Bernard), GONON Florence, SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : BERARD Guy

COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET PRINCIPAL APPROBATION

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes du budget principal de la commune de MIZOËN pour l'exercice 2015 ont été régulièrement tenus,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

APPROUVE le compte de gestion tel que présenté et déposé sur la table des délibérés.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

